



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze juin à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2022

Etaients présents :

M. Francis GUILLON, Maire,

Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, M. Pascal GAGNET (arrivé au cours du point n°5),  
Adjoints au Maire.

Mme Patricia NARDIN, M. Michel BAZANTE, M. Olivier BOUTEVIN, Mme Cécile TOSOLINI,  
M. Laurent GRELLIER, Mme Florence RIVIERE, Mme Laurence DILLON, Mme Géraldine  
PRINTEMPS, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme Marilène FOURNIER a donné pouvoir à Mme Pierrette RAGUIN

M. Dominique CHARBONNEAU a donné pouvoir à M. Francis GUILLON

Absents :

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Laurence DILLON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

-----

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mars et 14 avril 2022 ;

**PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

**ADOpte** la publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

**APPROUVE** les subventions aux associations pour l'année 2022 :

Entente Sud Vendée (Football)	400 €
Harmonie municipale	300 €
Coopérative de l'école	1 200 €
ADMR	1 000 €
L'origine d'à peu près tout	200 €
Anciens Combattants	100 €

**FIXE** à 80 € le forfait pour la consommation d'eau pour la mise à disposition d'un espace communal à l'Alambic du Marais

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de fixer la redevance d'occupation du domaine public par le commerçant ambulant du food-truck Ker Galettezen) à 10 € par jour d'installation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et payable trimestriellement ;

**APPROUVE** l'acquisition pour partie de la parcelle cadastrée AC 284 située Place de l'Eglise ; **PREND** en charge les frais de bornage et notariés ; **AUTORISE** M le Maire à signer l'acte notarié et tout document utile à l'application de la présente décision.

Dans le cadre des effacements de réseaux de la rue de la Meilleraie, rue des Carrières et Chemin du pré blanc, **ACCEPTE** la participation de la commune à hauteur de 68 849 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SyDEV ;

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public de la rue de la Meilleraie, rue des Carrières et Chemin du pré blanc ; **ACCEPTE** la participation de la commune à hauteur de 30 038 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SyDEV ;

**SOLLICITE** du Conseil Départemental une aide financière au titre du programme « restauration des archives départementales » pour la restauration de 3 registres; **ACCEPTE** le devis de l'Atelier du Patrimoine à hauteur de 2.357,19 € HT ; **FAIT** réaliser les travaux de restauration ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette décision

**AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'association 1001 pages chargée de la gestion de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent ; **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état : Vendus au tarif de 1€, à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers, ou cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin, ou détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler ; **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

**SE PRONONCE** favorablement sur la mise en œuvre du dispositif « Argent de poche » ; **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous documents se rapportant à cette délibération ;

**ADHERE** à la médiation préalable obligatoire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Vendée ;

*Informations diverses :*

- *Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2023 :  
M GUENEHEUX Philippe, M. AIRAUD Guy, M. JAMIN Xavier ;*
- *Consultation d'entreprises en cours pour la fourniture des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire ;*
- *Les travaux du cimetière et de l'église seront réalisés en septembre ;*
- *Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de l'ancien Collège Viète à Fontenay-le-Comte, bâtiment qui accueille l'école de musique et de danse intercommunale ; Visite possible des locaux aux élus le 24 juin à 10 heures sur inscription ;*
- *Le pôle de proximité regroupant les communes de Saint-Michel-le-Cloucq, Pissotte, l'Orbrie et Sérigné se réunit tous les mois. Lors de la dernière réunion il a été évoqué un projet de barque à chaine sur la commune de l'Orbrie, achat groupé de décorations de Noël ;*

*Dates à retenir :*

*Réunion état des lieux des salles : jeudi 7 juillet à 19 heures*

*Commission sociale : mardi 28 juin à 20 heures*

**Fin de séance : 23h00**

Vu par le Maire pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Maire,**

**Francis GUILLON**



*Affiché le 16 juin 2022*